

BUREAUX: Rue NAIN, 1.

Rebais, Tourcoing:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. MEROUX
Le Nord de la France:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44
ANNONCES: 15 centimes la ligne
RECLAMES: 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 12 MARS 1871

nos dernières nouvelles.

Épisodes télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

London, 11 mars.
L'Times publie la dépêche suivante de son correspondant de Montmartre...

Belleville, la Villette et les Gobelins seront sommés demain de rendre leurs armes.

Autrement la solde ne sera plus payée.

Moltke demande le départ immédiat des mobiles sans armes de Paris, si la garnison ne dépasse pas 40,000 hommes.

On attendait Napoléon à Chislehurst.

Paris, 11 mars.

Aujourd'hui, les bataillons de Belleville, la Villette et des Gobelins doivent être sommés de livrer leurs armes et les munitions, sous peine d'être privés de leur indemnité de 1 fr. 50 par jour.

Les régiments de Faidherbe sont arrivés à l'campement sur le Trocadero.

Le banquet de femmes a eu lieu jeudi à la Montmartre et a été fort honnêtement reçu.

On craint une collision à eu lieu entre les Prussiens et les mobiles à Ville-d'Avray.

L'ordre d'Allemagne a passé aujourd'hui une revue à Rouen. Il en passera demain à Amiens, où il descendra à la préfecture.

Paris, 10 mars, 7 h. soir.

Lache dit que M. Rochefort est mort.

La vérité dit que dans l'accident du chemin fer de Puteaux, on croit qu'il y a eu trentaine de victimes.

La tranquillité continue.

L'air est peu animé. Cours de clôture: Rente, 50.97; Emprunt, 51.85; Italien, 54.05; Orléans, 7.78; Nord, 94.5; Lyon, 82.0; Autrichien, 78.5; Lombards, 33.7; Banque de France, comptant, 2,860.

Peut-être Belleville et Montmartre vont-ils garder leurs armes et que l'Etat fait un devoir de leur octroyer très-libéralement la solde si bien gagnée ces dignes citoyens, le Moniteur s'est rappelé, à ceux qui pourraient oublier, « que la paix n'est pas encore conclue et que de l'attitude de la garnison dépendra l'amélioration des conditions du traité ».

En lisant le Moniteur ajoute: « qu'il y a des raisons de salut public pour que l'ordre dans les esprits et dans les faits ».

Le gouvernement peut être persuadé que l'attitude de la nation lémoigne incontestablement de son impatience de voir rétablir l'ordre.

Le manifeste du Moniteur appelle toutes les sévérités de la loi contre ceux dont les intrigues ou les violences ont pour but le succès d'une minorité monarchique.

Nous croyons que le gouvernement n'a pas la moindre preuve des violences de ce qu'il appelle la minorité monarchique; il a donc tort de formuler une accusation aussi grave. — La Minorité dont il devrait, hors et avant tout se préoccuper, c'est celle qui a la prétention de rester armée sans en avoir le droit, et dont l'audace trouve un encouragement dans la faiblesse de ceux qui ont accepté le pouvoir en prenant l'engagement de rétablir l'ordre. — J.R.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. Grévy.

Séance du 8 mars

La séance est ouverte à trois heures. M. AUBRY de KERDREL demande que le membre qui a dit hier que le drapeau tricolore est tombé dans la boue de Sedan se nomme.

Le procès-verbal est adopté. M. TOLAINE demande que les articles 291 et 292 du code pénal et la loi d'avril 1834 sur les associations soient abrogés. Il rappelle qu'une réunion de l'Internationale a été naguère interdite à Bordeaux. Il demande au gouvernement quelle est son intention à cet égard, et si les articles dont il s'agit doivent être considérés comme abrogés ou non abrogés.

M. JULES SIMON convient effectivement qu'il a empêché naguère la réunion d'une section de l'Internationale de Bordeaux et l'affichage de cette réunion. S'il l'a fait, c'est par application des lois existantes, et que l'Assemblée seule peut modifier ou abroger. Le gouvernement doit les appliquer tant qu'elles existent.

M. FLOQUET s'étonne de cette réponse. Il croyait que le gouvernement de la défense nationale avait abandonné, en théorie et en fait, nombre de lois analogues à celle dont il est question, attendu que ces lois étant des lois impériales, il n'y avait aucun doute probable sur leur nullité, ainsi que cela résulte des déclarations faites à Paris par le gouvernement de la défense nationale.

L'orateur, rappelant la condamnation infligée à l'Internationale par les juges de l'empire, dit que cela ne saurait entrainer, après la révolution du 4 septembre, un ostracisme contre cette association.

M. DUFAURE, ministre de la justice, n'admet pas cette théorie en vertu de laquelle les anciennes lois, par le fait même qu'elles sont impériales, doivent être abrogées. Il y a ici distinction à faire entre les lois politiques et les lois ordinaires. Dans tous les cas, il est impossible que ces dernières ne soient pas exécutées.

M. Dufaure ajoute que l'attitude du gouvernement de la défense nationale, les cinq mois de situation exceptionnelle qu'il a traversés, n'ont été qu'une tolérance n'impliquant nullement l'abandon des lois qu'on laissait dormir.

M. Dufaure rappelle, en terminant, que la délégation de Bordeaux ayant été intervenue au sujet de l'article 291 par le préfet des Basses-Pyrénées, M. Crémieux a ré-

pondu qu'il n'existait aucun décret abolissant cet article. Telle est, aujourd'hui encore, la réponse du gouvernement.

M. TOLAINE constate qu'il est notoire à Paris que le gouvernement de la défense a déclaré maintes fois les articles en question, abrogés de fait. Il conclut en déposant une proposition tendant à l'abrogation des lois restrictives de la liberté d'association, proposition qu'il n'a pas présentée plus tôt, uniquement parce qu'il ne voulait pas remettre en question un droit qu'il considère comme acquis, sur la foi des membres du gouvernement du 4 septembre.

Un membre dépose une proposition tendant à doter le ministère de l'instruction publique de façon à satisfaire à tous les intérêts moraux, intellectuels et religieux de la France.

M. THIERS, répondant à la question posée hier par M. Germain sur le terrain financier, nie que le gouvernement vive d'emprunts faits à la Banque. Il est vrai que ce grand établissement a fourni au gouvernement des ressources importantes dans l'intérêt de la défense du pays. Mais ces ressources ont été accordées en vertu d'un contrat passé avec la Banque et remontant à deux mois. Le contrat portait sur une somme de 400 millions qui n'est pas encore absorbée, et qui sera bientôt épuisée. En résumé, le gouvernement n'a fait qu'user d'un contrat existant. Mais rien ne sera fait désormais sans l'assentiment et le concours de l'Assemblée. Relativement à l'émission de 3 p. c. dont M. Germain a parlé, le gouvernement n'hésite pas à déclarer qu'il serait monstrueux de créer des rentes sans y être préalablement autorisé. Voici comment les choses se sont passées. A une autre époque, sous l'empire, la suppression de la caisse de la dotation de l'armée avait mis à la disposition de l'Etat une certaine quantité de rentes, moyennant quoi l'Etat se chargeait du service des pensions. Ce n'est pas le gouvernement actuel, mais celui de la défense nationale, qui a aliéné une partie de ces rentes lesquelles sont une propriété de l'Etat. La plus grande partie de ces rentes était aliénée lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Peut-être le gouvernement actuel a-t-il continué dans une légère proportion cette aliénation. Vu l'éloignement de Paris, il est impossible de donner sur ce point des détails précis. C'est là une des conséquences regrettables du dualisme gouvernemental.

Avant de quitter la tribune, M. Thiers supplie la Chambre de mettre le plus tôt possible, et avant toute autre question, à l'ordre du jour la loi sur la prorogation des échéances commerciales, qui est d'une urgence extrême.

M. GERMAIN est heureux de savoir que le gouvernement vend peu de rentes militaires. Il aimerait mieux apprendre qu'il n'en vend pas du tout.

L'orateur remercie le chef du pouvoir exécutif de sa déclaration. Il renouvelle le vœu que les opérations financières irrégulières, même celles qui dérivent du gouvernement antérieur, cessent le plus promptement possible.

M. THIERS répète que, n'étant pas à Paris, et le gouvernement étant divisé, il lui est impossible de fournir des renseignements complètement exacts sur ce qui s'est passé relativement aux rentes. Quoi qu'il en soit, il ne veut pas porter de jugement sur ce qui a été fait avant le gouvernement actuel; mais il importe de tenir compte des nécessités exceptionnelles sous l'empire desquelles on a agi.

Relativement à la Banque, M. Thiers maintient l'exactitude complète de ce qu'il a déclaré. Les dépenses de guerre faites hors Paris dépassaient 1 milliard 400 millions.

L'impôt seul, malgré la spontanéité avec laquelle il a été acquitté, même dans la période de guerre, n'aurait pu suffire à ce besoin énorme.

Le gouvernement s'est donc vu dans la nécessité de s'adresser plusieurs fois à la Banque.

La première fois, il a obtenu d'elle 400 millions; la deuxième fois, il s'est adressé à elle pour la somme relativement minime de 30 millions.

De là les contrats intervenus avec la Banque, contrats strictement obligatoires pour le gouvernement actuel; mais les contrats ultérieurement passés seront négociés sur une autre base.

M. Thiers recommande encore une fois à la Chambre de porter au plus tôt à son ordre du jour la discussion du projet relatif aux échéances.

M. LE PRÉSIDENT dit que ce projet sera mis à l'ordre du jour aussitôt que le rapport de la Commission sera prêt.

La Chambre passe à la continuation de la vérification des pouvoirs.

Un membre lit le rapport du quinquième bureau sur les élections de l'Algérie. Il constate que la population ne donnerait pas droit au nombre de députés qui lui a été accordé. L'Assemblée pourrait réduire à trois le nombre des députés de l'Algérie, mais la commission, dans un intérêt de conciliation, propose de ne pas user de ce droit, tout en se réservant pour l'avenir de modifier la loi. Relativement à l'élection du département d'Alger, le bureau propose de valider l'élection de M. Gambetta et d'annuler celle de Garibaldi comme ne remplissant pas la condition de nationalité.

Le bureau propose de valider les élections des départements d'Oran, de Constantine, bien que M. de Lucet ait été préfet de ce dernier département. L'élection de M. Gambetta est validée. Les autres élections sont ajournées. Sur la question d'annulation de l'élection de Garibaldi, M. Victor Hugo demande la parole.

La France, dit-il, n'a rencontré que la lâcheté. Et la France avait pris en main la cause de l'Europe. Pas une puissance, pas un roi ne s'est levé. Un homme seul est intervenu, et cet homme est une puissance. Une voix à droite. — Une puissance déléguée. (Agitation.)

Cet homme, qu'avait-il? Une idée et une épée. Cette idée avait délivré un peuple; cette épée voulait en délivrer un autre. Garibaldi est le seul des généraux qui ont combattu pour la France et qui n'ait pas été vaincu. (Longue agitation.)

Plusieurs voix. — A l'ordre! à l'ordre!

M. CHANZY dit quelques paroles qui se perdent dans le bruit.

De vives interpellations se croisent de divers côtés.

Les cris à l'ordre redoublent.

M. LE PRÉSIDENT demande qu'on le laisse juger du rappel à l'ordre.

Voix à droite. — On le demande!

M. LE PRÉSIDENT demande à M. Victor Hugo de s'expliquer.

La séance continue.

Le Standard publie la lettre suivante en français:

A Monsieur le président de l'Assemblée nationale, à Bordeaux

M. le président, au moment où tous les Français, profondément attristés par les conditions de la paix, se songeaient qu'aux maux de la patrie, l'Assemblée nationale a prononcé la déchéance de ma dynastie, et a affirmé que j'étais seul responsable des calamités publiques.

Je proteste contre cette déclaration, injuste (!) et illégale (!!).

Injuste, car lorsqu'une guerre fut déclarée, le sentiment national, surexcité par des causes indépendantes de son volonté avait produit un entraînement général et irrésistible.

Illégale, car l'Assemblée, nommée dans le seul but de faire la paix, a outre passés ses pouvoirs en tranchant des questions au-dessus de sa compétence, et, fut-elle même Constituante, elle serait impuissante à substituer sa volonté à celle de la nation.

L'exemple du passé est là pour le prouver. L'hostilité de la Constituante en 1848 est venue échouer devant l'élection du 16 décembre, et en 1851 le peuple n'a donné raison contre l'Assemblée législative.

La passion politique ne saurait prévaloir contre le droit, et le droit public français pour la fondation de tout Gouvernement légitime, c'est le plébiscite. Hors de là il n'y a qu'une usurpation pour les uns, oppression pour les autres. Aussi suis-je prêt à m'incliner devant la libre expression de la volonté nationale, mais devant elle seulement.

En présence d'événements douloureux, qui imposent l'abnégation et le désintéressement, j'aurais voulu garder le silence, mais la déclaration de l'Assemblée me force de protester au nom de la vérité outragée et des droits de la nation méconnus (!!!)

Recevez, M. le président, l'assurance de ma haute estime.

NAPOLÉON. Wilhelmshöhe, le 6 mars 1871.

Napoléon III a fait demander à Florence s'il pourrait trouver l'hospitalité dans les terres qu'il possède du côté de Bologne. Le gouvernement italien a répondu qu'il ne pouvait accorder cette hospitalité, qu'il a déjà de grandes difficultés avec la France, et que ce serait un nouveau grief que de recevoir un souverain qui conserve des prétentions au trône des Tuileries. O ironies de la Providence! Quand le Pape possédait encore les Romagnes, il n'avait pas hésité à donner un refuge à ce prétendant, après toutes ses échauffourées.

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 10 mars.

Le maintien provisoire de l'Assemblée à Bordeaux, la démission de Victor Hugo amenée par l'incident Garibaldi, la catastrophe de Puteaux, voilà les principaux sujets de conversation pour nos parisiens aujourd'hui. Vous connaissez mieux que nous les deux premiers faits et par le menu. Je ne m'y arrête donc pas; quant à l'autre de Puteaux les détails précis manquent encore. Mais le fait en lui-même n'est malheureusement que trop certain. Dix-neuf wagons sur trente-deux venant du Mans et contenant des blessés prussiens ont été broyés hier dans l'après-midi par le choc d'un train de marchandises arrivant par derrière et dont le conducteur n'aura, à ce que l'on suppose, pas aperçu le signal d'arrêt. Des médecins et des employés ont été dirigés immédiatement sur les lieux avec les secours nécessaires.

— Allons donc! s'écria Surcouf, voilà bien les marins du Midi! jamais les pirates n'ont mis en mer mille pirogues!

— Mettez cinq cents, reprit Révest; lisez le livre du bord; on l'a imprimé aux frais de la République. Vous verrez mon nom dans les cadres: Alban Révest du Bausset, et...

— Assez! dit Surcouf avec une légère impatience; taisons-nous, si nous voulons avoir du vent.

L'anxiété de tous les marins était vive. Chacun se rappelait cent histoires de pirogues et de forbans, et ce danger, contre lequel le plus fort courage succombe, était déjà présent à tous les yeux.

Le plus profond silence régnait sur le pont du navire et sur la mer, laquelle ne laissait pas la moindre trace de sillage; les voiles se collaient aux vergues; les flammes les plus déliées dormaient immobiles sur les mâts.

Le Breton doublait le promontoire, et la mer apparut dans toute son immensité lumineuse. Les yeux étaient fixés sur la côte sud, trop voisine encore pour ne pas être dangereuse. Surcouf, qui avait des yeux d'aigle, fit un mouvement, et plusieurs têtes s'inclinèrent comme pour dire oui, puisque le silence le plus absolu était recommandé.

La mer se couvrait d'écume, au milieu de son calme plat; on eût cru qu'une invasion de monstrueux marins sortait de la mer; on distinguait déjà le bruit des rames; et à mesure que l'ennemi approchait, on apercevait un nombre prodigieux de pirogues.

LETON DU JOURNAL DE ROUBAIX. 12 MARS 1871.

— 33 —

LES DAMNÉS

L'INDE

PAR MERY

DEUXIÈME PARTIE

IX

SUITE

L'effrayant affreux et sublime entourage héroïque poignée de conquérants était l'éruption volcanique de Timoudainement pétrifiée et se courait, au souffle divin, de panaches d'azur, de bouffées d'herbes, d'immenses jets de fleurs; une admirable nature dédaignait la main de l'homme n'avait eu besoin, pour se faire si

puissante, que d'un regard de son soleil.

D'après les calculs d'Alban Révest, une centaine de pirates avaient abandonné les huttes pour courir à la mer au premier coup de canon. En supposant le nombre exact, il fallait encore livrer bataille à un ennemi quatre fois plus fort par le nombre; mais ce n'était pas là ce que redoutait Surcouf: en déchainant ses indomptables marins sur les pirates, lui en tête, il comptait bien les traverser au vol et rejoindre la mer et le Breton. Là n'était pas la difficulté. Il y avait autre chose à craindre, une embuscade sur quelque terrain mouvant, une surprise adroitement préparée, avec cette adresse infernale qui est l'arme la plus terrible des sauvages, lorsqu'ils se défendent sur un sol dont ils connaissent toutes les ressources et tous les accidents, et contre un ennemi étranger.

Enfin, l'éclairer arriva; il ruisselait de sueur et ses pieds laissaient partout des traces de sangs. On l'entoura pour entendre son récit.

Il avait suivi de loin cent pirates environ, qui, après avoir assisté à la dévastation de leur pirogues, avaient gravi une montagne qui formait ce promontoire et avait disparu de l'autre côté, en s'éloignant toujours de leurs huttes et de leurs familles, comme s'ils ne soupçonnaient pas l'attaque des marins de Surcouf.

— Parbleu! dit Surcouf, c'est bien ainsi que j'avais calculé la chose; et mes

canonniers m'ont admirablement secondé!

Et frappant sur l'épaulé d'Alban Révest, il ajouta: — Tu a raison, Alban; je vois clair sur mon échiquier. Il n'y a pas de temps à perdre. Mes amis, suivez-moi à votre droite les entailles des arbres, et au pas de course jusqu'à la mer... Où sont les deux plus forts?

Tous se présentèrent, excepté le comte Raymond, toujours occupé de sa relique.

— Les deux premiers venus, reprit Surcouf, prenez chacun dans vos bras que des pauvres filles qui ne pourraient pas nous suivre, et en avant!

Le trajet fut bientôt parcouru. On arriva sur le bord de la caraque. Les chaloupes en sortirent comme des flancs du Breton, et l'embarquement fut fait en vingt coups de rames. Les canonniers montrèrent à Surcouf l'eau du golfe toute couverte des débris des pirogues.

— Bien travaillé, dit le capitaine; merci!

Par malheur, la mer gardait un calme effrayant, contrariété assez fréquente sous l'équateur. Il semble que le soleil engourdit aussi l'océan Indien en l'accablant de sa chaleur. Les étoiles avaient emporté les nuages plombés de la nuit, et la tenture du dieu bleu couvrait le dôme du ciel, sans laisser sur un seul point le signe nébuleux de l'espoir, le petit nuage précurseur du vent.

— Par Notre-Dame de Saint-Céri, dit

Alban en regardant le ciel indigo, si nous sortons de ce mauvais pas, je fais peindre un ex-voto à M. Bringier pour la chapelle de Saint-Alban.

On avait déployé tout le luxe des voiles sur le Breton, et le deux chaloupes le remorquaient lourdement pour le faire sortir de la caraque et lui donner le souffles de la pleine mer.

— Ah! les bandits! murmuraient Alban; ils sont fins comme les renards du grand Gabre! ils savent ce qu'ils font. Cette coquille de mer travaille pour eux! nous filons cinq pas à l'heure comme le Bucentaure de Venise!

Surcouf dissimulait son inquiétude et riait aux canonniers: — Otez les boulets, et de la mitraille jusqu'à la gueule.

— Ça y est déjà, capitaine, répondirent les canonniers. L'un d'eux ajouta: — Nous avons craint une attaque tout à l'heure, et s'ils s'étaient jetés à la nage, nous étions frits; mais nous avions mis tout le long des bastionnages une enfilade de chapeaux et de cabans, et nous avions l'air d'être cent à bord. Les bandits n'ont pas bougé, mais ils ont eu alors l'idée d'aller chercher les voisins.

— Eh bien, nous attendrons les voisins, dit Surcouf.

— Capitaine, dit Alban, un jour, par le vingtième de latitude, au beau milieu de l'archipel des îles Basses, avec le pauvre Marchand, que Dieu ait son âme! nous avons vu le Solide cerné comme un dauphin par mille pirogues.